

Transcontinental - Centre et Estrie  
Publication : **La Nouvelle (Victoriaville)**  
Dimanche 20 juin 2004

### **Points de vue sur l'eau... de la Nicolet (suite et fin)**

Hélène Ruel

Si le concept de gestion par bassin versant ne dit pas grand-chose à Chantal Simard, la dame du Vieux Moulin de Chesterville - et à la plupart des gens d'ailleurs! - c'est tout autre chose pour le géographe Stéphane Nourry, responsable de la gestion des cours d'eau pour la MRC de Nicolet-Yamaska.

Tous les jours, il travaille avec ce concept, celui qui a fait naître **COPERNIC**, la Corporation pour la promotion de l'environnement de la Nicolet.

Le géographe dirait même qu'il passe la moitié de son temps de travail à circonscrire le bassin versant des cours d'eau, fossés où il est appelé à la rescousse. Son intervention sur les tributaires de la Nicolet, à connotation bien sûr moins bucolique que celle de Chantal Simard... a cependant tout autant d'incidences sur la qualité de la rivière.

Ne dit-on pas que 50% des sédiments de la Nicolet proviennent de ces fossés où, justement, Stéphane Nourry est si souvent interpellé?

Il faut savoir que depuis trois ans, c'est la municipalité régionale de comté (MRC) qui autorise les travaux d'aménagement, de creusage, de nettoyage, de remblayage de cours d'eau (tant les naturels que les autres) drainant plus de trois propriétés.

Toutes les MRC du Centre-du-Québec ne disposent pas encore d'"un" Stéphane Nourry. Mais ce sera bientôt le cas alors que les MRC d'Arthabaska et de L'Érable s'apprentent à partager les services d'une même personne. La MRC Drummond compte déjà sur Pierre Daniel alors que celle de Bécancour mise sur Stéphane Laroche.

Revenons dans la "cour" de Nicolet-Yamaska pour comprendre le travail du responsable de la gestion des cours d'eau.

À la demande d'agriculteurs la plupart du temps, Stéphane Nourry se rend sur place et détermine la nature des travaux à effectuer.

La facture est payée par les propriétaires, en fonction de leur "superficie contributive". Autrement et familièrement dit, il faut pouvoir déterminer quelle est la part d'eau que chacun des propriétaires jette dans ce fossé où on a procédé à des travaux. C'est ce qu'on appelle le bassin versant.

Un propriétaire pourrait payer jusqu'à 50% de la facture, les autres (trois, quatre, huit, c'est selon) pourraient se partager l'autre moitié, selon les proportions déterminées à la suite du calcul des surfaces contributives.

Les calculs sont, chaque fois, à reprendre. Et chaque fois, il faut organiser une réunion des propriétaires pour les aviser de la teneur des travaux et des frais à payer.

### **Un projet-pilote...**

Dans une MRC comme Nicolet-Yamaska, dont 97% du territoire est agricole, ce sont souvent des producteurs se connaissant qui se retrouvent à ces assemblées, confrontés à payer des sommes de 200 \$, 500 \$, 1 000 \$ ou 2 000 \$.

Chaque année, sur les 2 000 kilomètres de cours d'eau du territoire de la MRC, on mène des travaux de toutes sortes sur l'équivalent d'une vingtaine de kilomètres, si on les mettait bout à bout.

"Ce n'est pas toujours le cas, mais il y a des producteurs qui estiment devoir payer pour des travaux effectués en raison de la négligence de leurs voisins... C'est choquant pour un agriculteur qui prend tellement soin du ruisseau qui traverse sa terre de payer, parfois, pour les bévues de son voisin."

Pour éviter ces éventuelles chicanes de fossés, pour réduire les tracasseries administratives, dont ce fameux calcul de la superficie contributive et pour donner vraiment tout son sens à la notion de la gestion intégrée par bassin versant, la MRC de Nicolet-Yamaska avait envisagé l'imposition d'une taxe pour l'ensemble des contribuables des 17 municipalités de son territoire.

"On se disait que l'amélioration des fossés et des ruisseaux finit par profiter à la qualité de vie de tout le monde sur le territoire de la MRC. Mieux on protège un cours d'eau, moins il en coûte pour les traitements de filtration, par exemple. Avec l'argent des taxes, on pourrait payer les réparations, mais on pourrait aussi se lancer dans un programme de prévention et de protection, l'ajout de bandes riveraines par exemple. On contribuerait à rehausser la qualité de l'eau de la Nicolet.. Actuellement, je dirais qu'on ne fait que colmater des brèches."

Ce projet d'une taxe est resté sur les tablettes de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Elle l'y a remise au moment où le ministère des Affaires municipales semblait vouloir faire écho à la demande de certaines MRC de retirer de leur juridiction les cours d'eau dont le bassin versant est moins de 100 hectares (1 kilomètre carré).

La MRC de Nicolet-Yamaska a évidemment refusé de donner son appui à une telle proposition en provenance des MRC de la Montérégie, elle qui croit, au contraire, que la gestion par bassin versant implique tous les cours d'eau... et tout le monde.

## **Beaucoup de boulot pour COPERNIC**

Revenue de sa tournée d'information et de consultation qu'elle a menée dans cinq municipalités pour faire connaître **COPERNIC**, Catherine Joyal, du CRÉER (Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional), a pu constater que ce concept européen de gestion par bassin versant est encore méconnu chez nous.

Une quinzaine de citoyens seulement se sont présentés aux assemblées de consultation convoquées par **COPERNIC**.

Les soirées d'information ont constitué l'occasion pour des citoyens d'exprimer leurs points de vue... et inquiétudes, note Mme Joyal.

"Les gens ont observé des changements dans la rivière, s'inquiètent de ce qui va y couler dans 10 ans. Ils ont vu les dégâts occasionnés par les fortes pluies d'août 2003, savent qu'il faudrait planter des arbres et mieux conserver les boisés. Ils sont sensibles à ce qui passe... et cette sensibilité devrait se traduire aussi chez leurs élus dans les municipalités."

L'automne prochain, **COPERNIC** devrait convier les citoyens à un autre rendez-vous sur l'eau, plus festif celui-là, promet Catherine Joyal.

En attendant, la corporation vient d'embaucher un coordonnateur en la personne de Robin Doré, dont le bureau est installé à même celui de la Société sylvicole Arthabaska-Drummond, à Saint-Albert.

**Catégorie :** Actualités

**Sujet(s) uniforme(s) :** Parlement, commissions et comités; Pollution de l'eau

**Taille :** Long, 716 mots

© 2004 *Transcontinental - Centre et Estrie. Tous droits réservés.*